



Paris, le 22 avril 2013

Où trouver de l'information fiable et de qualité ? Sur les 5 sites Internet de l'Ordre !

« Alors que la profession traverse une époque difficile, la qualité est primordiale dans l'exercice quotidien de tous les pharmaciens. C'est un élément de différenciation pour le pharmacien qui doit se positionner comme un professionnel de santé. », déclare Isabelle Adenot, Président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

Elle ajoute : « C'est pourquoi, pour aider les confrères, l'Ordre développe régulièrement de nouveaux outils pratiques. »

En effet, l'Ordre national des pharmaciens met à la disposition des pharmaciens et du public cinq sites Internet de référence.

Tous ces sites répondent aux missions de l'institution et ont pour objectifs de présenter l'Ordre et les services qu'ils proposent, de faciliter l'exercice des pharmaciens, d'informer en toute transparence et de se former.

www.ordre.pharmacien.fr est le site de référence sur la pharmacie et les pharmaciens.

Il offre une information de qualité, régulièrement mise à jour, destinée à tous les publics : pharmaciens, grand public, institutionnels, presse...

Ce site présente l'institution, ses missions et explique son fonctionnement.

Il est en accès unique pour tous mais propose différents espaces spécifiques et notamment un « Espace pharmaciens » dédié.

Chaque pharmacien – après identification¹ – en fonction de son métier, y trouve des informations réglementaires, juridiques et pratiques pour l'accompagner au quotidien.

Depuis le site de l'Ordre, une base de jurisprudence est également accessible aux visiteurs :

<http://www.ordre.pharmacien.fr/Nos-missions/Assurer-le-respect-des-devoirs-professionnels/Jurisprudence>

La mise en ligne des décisions relatives à l'activité disciplinaire de l'Ordre traduit une volonté de transparence de l'institution. Une sanction doit avoir une valeur pédagogique pour le pharmacien concerné et pour la profession ; et pour ce faire, l'information doit être partagée.

Cette base de données répertorie l'ensemble des décisions relatives à l'activité disciplinaire de l'Ordre. La recherche est intuitive et permet de s'approprier l'outil facilement.



Chaque affaire rendue anonyme est classée par type de procédure et regroupe les décisions qui la concernent. Un résumé de l'affaire est proposé, les mots clés sont définis, les articles du Code correspondant sont énumérés et des liens Internet renvoient sur les sites de référence. Les informations relatives à la date de la décision et à la sanction rendue sont systématiquement indiquées à chaque étape de la procédure.

Une autre version, complétée d'éléments qui permettent aux conseillers ordinaires de mieux assurer leur mission de juge disciplinaire, est accessible dans l'«Espace pharmaciens ».

www.pharmavigilance.fr est un site dédié aux vigilances sanitaires.

Pour rappel, la pharmacovigilance est la base du dispositif de sécurité sanitaire pour réduire le risque des produits de santé.

Ce site a pour vocation de faciliter les déclarations des pharmaciens, qui contribuent à remonter vers les autorités compétentes des informations relatives à une meilleure connaissance des produits de santé.

Il répond aux questions et aux besoins des pharmaciens : Comment remplir les déclarations ? Ou les envoyer ? Quels textes législatifs et réglementaires sont applicables ?

Le site comporte :

- un espace public, qui présente les vigilances, le rôle du pharmacien et l'importance de la notification des événements indésirables dans l'amélioration de la sécurité d'utilisation des médicaments ;
- un espace réservé aux pharmaciens (accessible avec les mêmes identifiants et mot de passe personnels utilisés pour accéder à l'«Espace pharmaciens » du site de l'Ordre), où ils trouvent l'ensemble des formulaires de déclaration d'effets indésirables et incidents, des éléments d'aide au remplissage des déclarations ainsi que des informations utiles.

A noter : ce site n'enregistre pas les informations saisies lors des déclarations. Il est un facilitateur pour les pharmaciens. C'est l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament) qui assure la mise en oeuvre des systèmes de vigilance relatifs aux produits de santé, ainsi que les défauts de qualité.

www.meddispar.fr est un site dédié aux médicaments à dispensation particulière disponibles à l'officine.

En 2005, à l'occasion de la sortie de la réserve hospitalière, www.meddispar.fr (médicament à dispensation particulière) a été créé. Avec l'arrivée des médicaments en libre accès, le site s'est enrichi et adapté aux évolutions réglementaires.

Il est libre d'accès pour tous et concentre en un même lieu toute l'information réglementaire utile relative à la prescription et à la dispensation à l'officine des médicaments concernés :

- les médicaments à prescription restreinte
- les médicaments d'exception
- les substances vénéneuses
- les médicaments dérivés du sang
- les médicaments délivrés à titre gratuit
- les médicaments en libre accès





Grâce à une recherche par dénomination commune ou nom de spécialité ou par code CIP à 7 ou 13 chiffres, à une navigation intuitive, à des fiches médicaments segmentées et en liaison avec des références officielles, l'accès à l'information est simplifié.

www.ego.fr est consacré à l'évaluation de la qualité à l'officine.

Conçu par et pour la profession, le site EQO offre à l'équipe officinale la possibilité de se situer par rapport aux exigences d'un référentiel de bonnes pratiques. Il propose aussi une formation et une assistance pour définir et mettre en œuvre des actions d'amélioration.

En pratique, EQO offre deux services:

- Un outil d'autoévaluation simple et rapide qui, en quinze minutes, permet à chaque consultant de situer la qualité de ses procédures par rapport à ses confrères dans 6 domaines du métier officinal : la gestion des ressources humaines, l'équipement, la dispensation, la traçabilité, la prévention et la qualité.
- Une bibliothèque dynamique contenant divers documents et outils pédagogiques classés par thèmes et reliés, pour certains, aux questions de l'autoévaluation. Cette bibliothèque peut être enrichie par les commentaires et les notes de lecture des internautes qui peuvent soumettre à la commission EQO des nouveaux contenus venant enrichir la bibliothèque.

Ce site est réservé aux professionnels de l'officine et son accès est protégé par mot de passe.

www.cespharm.fr² aide les pharmaciens à jouer pleinement leur rôle d'éducateur de santé.

Ce site permet aux pharmaciens d'accéder facilement à toute information utile en matière de prévention et d'éducation pour la santé ainsi qu'à une sélection d'outils pratiques dans ces domaines.

En effet, la prévention, l'éducation pour la santé et l'éducation thérapeutique du patient font partie intégrante des missions des pharmaciens telles que définies dans la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires).

En se connectant sur www.cespharm.fr, il est possible aux pharmaciens de :

- Consulter les actualités en matière de santé publique
- Prendre date des manifestations de santé à venir
- Commander les outils des campagnes en cours en un « clic »
- Accéder au catalogue complet des documents proposés par le Cespharm et les commander
- Rechercher des informations sur une thématique dans des sites sélectionnés par le Cespharm

La spécificité du site Cespharm.fr est de rassembler, sur un même site, des informations utiles en matière de prévention et d'éducation pour la santé et d'offrir aux pharmaciens la possibilité de commander en ligne, gratuitement, les outils mis à leur disposition par le Cespharm.





¹ Comment activer un compte ?

1. Se munir de son numéro RPPS figurant sur sa carte professionnelle ordinale.
2. Renseigner les informations sur le formulaire en ligne accessible sur le site www.ordre.pharmacien.fr (en haut, à droite, sur la page d'accueil)
3. Réception d'un message électronique de confirmation avec l'identifiant personnel, le mot de passe temporaire, ainsi qu'un lien pour valider l'inscription.
4. Cliquer sur le lien d'activation pour confirmer l'identifiant personnel et le mot de passe temporaire. Puis personnaliser le mot de passe.

² Le Cespharm (Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française) est une commission permanente de l'Ordre national des pharmaciens. Il a pour mission d'aider les pharmaciens à s'impliquer dans la prévention, l'éducation pour la santé et l'éducation thérapeutique du patient. Il s'adresse à tous les pharmaciens quel que soit leur mode d'exercice (officinaux, biologistes, hospitaliers...).

En lien avec les différents acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé, le Cespharm :

- contribue à l'information et à la formation des pharmaciens dans le domaine de la santé publique
 - relaie auprès d'eux les campagnes nationales et mondiales de santé publique
 - met à leur disposition une sélection d'outils d'information et d'éducation du public
 - conçoit et réalise des actions de santé publique menées par les pharmaciens.
- Près de 12 000 pharmaciens utilisent déjà régulièrement les services du Cespharm.

Tous les sites Internet et les services proposés par ceux-ci sont accessibles depuis : www.ordre.pharmacien.fr

CONTACTS

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

aberthomieu@ordre.pharmacien.fr

Tél : 01 56 21 35 90

Presse&Papiers

Catherine Gros – Sophie Matos

catherine.gros@pressepapiers.fr

sophie.matos@pressepapiers.fr

Tél : 01 77 35 60 98

Tous les communiqués de presse de l'Ordre national des pharmaciens sont disponibles sur www.ordre.pharmacien.fr

